



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE
GOUVERNEMENT PROVINCIAL



APPEL A CANDIDATURE INTERNE¹ ET EXTERNE²

Les Ministres Provinciaux ayant la Fonction Publique et les Finances dans leurs attributions portent à la connaissance du Public qu'ils procèdent au recrutement d'un **CHEF DE DIVISION DE LA GESTION BUDGETAIRE** à la Direction Générale des Recettes de la Province Orientale conformément aux dispositions de l'article 10 de l'Edit N°014/0004 du 25/09/2014 portant Statut du Personnel de Carrière de la Fonction Publique Provinciale et Locale de la Province Orientale et de l'article 7.2 de l'Arrêté Provincial N°01/JBS/O112/CAB/PROGOU/P.O/2013 du 21 décembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la DGRPO.

1. DESCRIPTION DU POSTE

Sous la supervision du Directeur de l'Administration et des Finances, le Chef de Division aura comme tâches principales de :

- gérer le budget et les crédits alloués à la DGRPO ;
- gérer les biens meubles et immeubles, les équipements, les matériels et les fournitures ;
- suivre les nivellements des 10% des recettes allouées à la DGRPO ;
- produire les rapports d'activités.

2. PROFIL DU CANDIDAT

- être de nationalité congolaise ;
- être âgé d'au plus 55 ans ;
- jouir de la plénitude de ses droits civiques et politiques ;
- être titulaire d'un diplôme licence en Sciences Financières, Economiques ou en Comptabilité d'une institution Universitaire ou d'Enseignement Supérieur et Universitaire agréée par l'Etat congolais ;
- être de bonne moralité attestée par le certificat de bonne conduite, vie et mœurs ;
- jouir d'une santé attestée par l'attestation d'aptitude physique délivrée par un médecin du gouvernement ;
- n'avoir pas été retraité des services ou organismes publics ou privés ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine du budget dans un organisme public ou privé ;
- avoir exercé une fonction de commandement au sein d'un service ou organisme ou avoir occupé un poste équivalent ;
- avoir réussi au concours ;
- accomplir avec succès le stage probatoire de trois mois à la tête de la division.

¹ Ouvert aux cadres et agents de la DGRPO

² Ouvert aux candidats externes à la DGRPO

3. AUTRES ATOUTS RECOMMANDES

- La connaissance parfaite de l'outil informatique (Logiciels de comptabilité, Excel, Access, etc.) ;
- La maîtrise de l'anglais.

4. LIEU D'AFFECTATION

- Administration Provinciale de la DGRPO à Kisangani

5. LIEU ET DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

- Les candidatures sont à déposer sous pli-fermé au Cabinet du Ministre Provincial des Finances, Economie, Industrie, Commerce et Entrepreneuriat sis au N°15, avenue du 30 Octobre, Commune Makiso/Kisangani ou par voie électronique à l'adresse suivante : min.ecofin@orientale.cd
- Les éléments du dossier comprennent :
 - un extrait de casier judiciaire,
 - un curriculum vitae actualisé,
 - un diplôme de licence ou l'équivalent,
 - un extrait d'acte de naissance,
 - un certificat d'aptitude physique,
 - un certificat de bonne vie et mœurs,
 - une lettre de motivation
- Date limite de dépôt est fixée au 30 novembre 2014

Fait à Kisangani 30 OCT 2014

François-Barthélemy MAYONGA BARE KANOMBE

Ministre Provincial de la Fonction Publique,
Travail et Prévoyance Sociale, Mobilité et
Voies de Communication.



Alphonse UKECI MUSWA RUNDI

Ministre Provincial des Finances,
Economie, Industrie, Commerce et
Entrepreneuriat.

